

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 2 DECEMBRE 2005

**Délibération n°2005-34**

Date de convocation : 21/11/05  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 14  
Suppléants : 10  
Absents non remplacés : 10  
Votants : 24

L'an deux mil cinq, le deux décembre à huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

**ETAIENT PRESENTS :**

***TITULAIRES***

M. BOUILLOT - M. MANSOUR - M. CORTADE - M. RANDOULET - M. BEL - M. DUPONT - M. JOUBERT  
M. MILON - M. FOURMENT  
M. VACCHIANI - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL  
M. VERNET

***SUPPLEANTS***

Mme LAUGIER - M. GLASBERG - M. BERTLOT - M. BONNIER - M. BANACHE  
M. BLANCO - M. ROUX  
M. BLATIERE - M. LEMOSSE - Mme LAFAURE

**ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :**

Mme ROIG - M. ALLEMAND - M. GRANIER  
M. TORT - M. BOISSON - M. BISCARRAT  
M. GUEDES - M. FORIEL D'ESTEZET - M. STACHETTI  
Mme DEPOISIER

Secrétaire de séance : M. BOUILLOT



**OBJET : Convention de numérisation avec le Grand Avignon**

Rapporteur : M. Christian RANDOULET

Le Rapporteur expose :

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon s'est engagée dans la numérisation du cadastre sur ses communes Gardoises.

Ce travail s'inscrit dans le projet SIG (Système d'Information Géographique) du Grand Avignon.

La convention permettra à chaque partenaire de bénéficier du cadastre numérisé et mis à jour annuellement, et ce gratuitement.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

Vote du Conseil :      POUR : 24  
                                  CONTRE : /  
                                  ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie  
d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la  
présente décision.  
Acte publié le :                      **13 DEC. 2005**

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain MILON

